



---

## Deux aspects de la correction fraternelle dans l'œuvre de Blaise Pascal

Jacques Plainemaison

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccibp/540>

DOI : 10.4000/ccibp.540

ISSN : 2493-7460

### Éditeur

Centre international Blaise Pascal

### Édition imprimée

Date de publication : 25 novembre 2000

Pagination : 3-7

ISBN : 2-84516-143-3

ISSN : 0249-6674

### Référence électronique

Jacques Plainemaison, « Deux aspects de la correction fraternelle dans l'œuvre de Blaise Pascal », *Courrier du Centre international Blaise Pascal* [En ligne], 21 | 2000, mis en ligne le 06 janvier 2016, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccibp/540> ; DOI : 10.4000/ccibp.540

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2019.

Centre international Blaise Pascal

---

# Deux aspects de la correction fraternelle dans l'œuvre de Blaise Pascal

Jacques Plainemaison

---

- 1 En usage sous la Loi ancienne, la correction fraternelle n'était pas inconnue des païens, chez qui elle était dépourvue de signification proprement spirituelle. Pascal, qui l'a pratiquée dans sa vie, en mentionne l'usage dans son œuvre en la présentant comme susceptible, par l'humiliation qu'elle procure, de débarrasser l'homme d'une partie de ses fautes : « On a bien de l'obligation à ceux qui avertissent des défauts, car ils mortifient ; ils apprennent qu'on a été méprisé, ils n'empêchent pas qu'on ne le soit à l'avenir, car on a bien d'autres défauts pour l'être. Ils préparent l'exercice de la correction, et l'exemption d'un défaut<sup>1</sup>. » Ou encore : « Si vous m'aviez repris dans mes premières fautes, je n'aurais pas fait celle-ci ; et je me serais modéré<sup>2</sup>. »

## I – Les deux types de correction fraternelle

- 2 D'après saint Thomas, la correction fraternelle est un « remède » appliqué au péché, principalement en vue du bien du coupable : « La correction fraternelle peut donc se définir avec le docteur angélique [...] : un avertissement charitable donné au prochain pour le retirer du péché, *admonitio fratris de emendatione delictorum fraterna caritate*. *Admonitio fratris*, c'est l'acte lui-même ; *de emendatione delictorum*, c'est le but proposé ; *fraterna caritate*, c'est le motif<sup>3</sup>. »
- 3 Mais si, selon saint Thomas, la correction fraternelle vise à corriger les fautes, d'autres auteurs assignent à cet acte de charité un objet nettement plus large. Saint Augustin, dans son sermon 82, qui y est consacré, précise que, si « nous ne comptons point parmi nos frères les gentils et les païens » – ils ne relèvent donc pas de la correction « fraternelle » proprement dite –, « nous cherchons cependant à procurer leur salut<sup>4</sup>. » Et, selon le *Dictionnaire de théologie catholique*, saint Alphonse englobe dans la correction fraternelle la première des œuvres de miséricorde : *docere ignorantes*, ainsi que cette autre : *consulere*

*dubitantibus*. Ajoutons que, si nous sommes tenus de venir en aide à notre prochain dans ses besoins matériels, à plus forte raison le sommes-nous quand il s'agit de ses besoins spirituels. La correction fraternelle au sens large est donc, comme la charité, dont elle procède, une obligation chrétienne.

- 4 On peut penser que, dans les *Provinciales*, Pascal use de la correction fraternelle au sens strict à l'égard de ses adversaires, principalement les Jésuites, dont il reprend les erreurs. Dans les *Pensées*, qui correspondent au projet inachevé d'une apologie du christianisme, il semble encore pratiquer la correction fraternelle, mais au sens où l'entend saint Alphonse, à l'égard des « libertins » (*dubitantibus*), dont le chrétien a le devoir de « s'occuper » (*consulere*).
- 5 Avant de voir comment Pascal use de la correction fraternelle à l'égard de ceux qui partagent avec lui la même foi religieuse, une question préalable nous paraît devoir être posée car elle concerne aussi bien l'attitude de Pascal à l'égard des chrétiens dans les *Provinciales* que son attitude à l'égard des païens dans les *Pensées* : pour un chrétien, le rire peut-il être un moyen efficace et permis de satisfaire à l'obligation de correction fraternelle ? À cette question, Pascal répond dans la XI<sup>e</sup> *Provinciale*.

## II – Le rire comme instrument de répréhension du prochain

- 6 Si, contre les Jésuites, la « risée » est permise, et si ce serait une « impiété » de ne pas éprouver du « mépris » et même de la « haine » à l'égard des « faussetés » qu'ils défendent<sup>5</sup>, les libertins et les impies bénéficieront-ils d'une indulgence plus grande ? Assurément non. À l'égard de l'erreur, il faut au contraire agir comme les saints, dont le « zèle s'emploie également à repousser avec force la malice des impies, et à confondre avec risée leur égarement et leur folie<sup>6</sup> ». Il le faut d'autant plus que, comme le montre l'exemple de Dieu lui-même, « la moquerie est quelquefois plus propre à faire revenir les hommes de leurs égarements<sup>7</sup> ».
- 7 La XI<sup>e</sup> *Provinciale* dégage les conditions auxquelles le rire peut – et même doit – être employé à des fins de répréhension : le chrétien devra user de discrétion et, notamment, ne pas parler contre ce qui regarde « chacun en particulier<sup>8</sup> », autrement dit, suivant le précepte que saint Augustin donne dans le sermon 82, ne pas attaquer les personnes. Finalement, Montalte assure que la règle à garder, en laquelle se résument les autres, est celle-ci : « l'esprit de charité porte à avoir dans le cœur le désir du salut de ceux contre qui on parle<sup>9</sup> ».
- 8 C'est la « vanité », définie ici par Pascal comme « une disproportion surprenante entre ce qu'on attend et ce qu'on voit<sup>10</sup> », qui porte naturellement à rire : « qu'y a-t-il de plus propre à exciter à rire que de voir une chose aussi grave que la morale chrétienne remplie d'imaginaires aussi grotesques que les vôtres ? », demande Montalte<sup>11</sup>. Dans les *Pensées*, L. Thirouin donne des exemples de cette « disproportion », source de rire, qu'il emprunte précisément à la liasse « Vanité » - « où un rire amer sanctionne une collection de comportements humains auxquels manque la plus élémentaire rationalité<sup>12</sup> ». On peut en trouver ailleurs, tel celui-ci : « Car je voudrais savoir d'où cet animal qui se reconnaît si faible [l'homme] a le droit de mesurer la miséricorde de Dieu et d'y mettre les bornes que sa fantaisie lui suggère<sup>13</sup>. » L'ironique « a le droit » est une manière d'humilier l'adversaire en soulignant l'inconséquence d'un raisonnement qui, fondé sur la

« bassesse » de l'homme, se détruit lui-même : « Il sait si peu ce que c'est que Dieu qu'il ne sait pas ce qu'il est lui-même. » La même « disproportion », caractéristique de la « vanité », entre le comportement humain et la raison s'observe dans la partie centrale du fragment S 681- L 427<sup>14</sup>, prosopopée destinée à établir l'incohérence de l'attitude du libertin : « Quel sujet de vanité de se voir dans des obscurités impénétrables, et comment se peut-il faire que ce raisonnement-ci se passe dans un homme raisonnable ? », se demande l'Apologiste. Sur quel ton ? Celui d'une ironie amère, non dépourvue de pitié, sous laquelle on sent percer une colère sourde, celle du chrétien qui assiste, impuissant, à la perte de son prochain : « Cette négligence en une affaire où il s'agit d'eux-mêmes, de leur éternité, de leur tout, m'irrite plus qu'elle ne m'attendrit. » Si au sentiment de pitié correspond « attendrit », « irrite » dénote la colère. En effet, si la charité, bien loin de l'interdire, commande parfois de rire des erreurs humaines, quand il s'agit d'erreurs graves, « la même charité oblige aussi quelquefois à les repousser avec colère<sup>15</sup> ».

### III – La correction fraternelle au sens strict

- 9 À la fin de la première partie de la XII<sup>e</sup> *Provinciale*, consacrée à la réfutation des réponses des Jésuites concernant l'aumône, et avant d'aborder la question de la simonie, qui en constitue la deuxième partie, Montalte assigne un but charitable, qui définit la correction fraternelle, à la répréhension : « Je voudrais bien, mes Pères, que ce que je vous dis servît non seulement à me justifier, ce serait peu, mais encore à vous faire sentir et abhorrer ce qu'il y a de corrompu dans les maximes de vos casuistes, afin de nous unir sincèrement dans les saintes règles de l'Évangile, selon lesquelles nous devons tous être jugés<sup>16</sup>. »
- 10 Cependant, il faut distinguer les déclarations de Montalte de son attitude réelle :
- Que je vous connais bien, mon Père ; et que j'ai de douleur<sup>17</sup> de voir que Dieu vous abandonne, jusqu'à vous faire réussir si heureusement dans une conduite si malheureuse ! Votre bonheur est digne de compassion, et ne peut être envié que par ceux qui ignorent quel est le véritable bonheur. C'est être charitable que de traverser celui que vous recherchez en toute cette conduite ; puisque vous ne l'appuyez que sur le mensonge, et que vous ne tendez qu'à faire croire l'une de ces deux faussetés : ou que l'Église a condamné la grâce efficace, ou que ceux qui la défendent soutiennent les cinq erreurs condamnées<sup>18</sup>.
- 11 Peut-on, sous des dehors charitables, être plus cinglant ? Il y aurait beaucoup à dire à propos de l'opinion selon laquelle les deux dernières *Provinciales* marqueraient un effort de conciliation de la part de Pascal : « Pascal y adopte un ton nouveau, singulièrement conciliant », écrit Jean Mesnard<sup>19</sup>, qui, semble-t-il, a partagé cette opinion. En effet, celui qui accuse les Jésuites, et particulièrement le P. Annat, de parti pris, de falsification et de tromperie, dénonçant un dessein dont la poursuite les amène à se montrer injustes, tyranniques<sup>20</sup> et mensongers, laisse entendre que les Jésuites ont trompé le pape par leurs mensonges, accuse le P. Annat d'agir d'une manière « passionnée » et d'en vouloir « aux personnes plus qu'aux erreurs », lui reproche les « injures » dont les jansénistes et l'Église tout entière sont les victimes, affirmant que Port-Royal est l'objet de la « calomnie » des Jésuites<sup>21</sup>, enfin reproche aux Jésuites de manquer d'« esprit de paix », autrement dit d'être responsables de la guerre avec les jansénistes, peut-on dire qu'il cherche la conciliation ? Peut-on dire qu'il fait preuve de l'esprit de charité, sans lequel la correction fraternelle n'est guère différente de la correction juridique qui, elle, relève de la vertu de justice<sup>22</sup> ?

- 12 Il est vrai que, à propos des Jésuites, dont – selon l'ami janséniste de Montalte qui lui découvre « l'esprit de la Société<sup>23</sup> » – la « prudence humaine et politique » s'oppose à la prudence « divine et chrétienne<sup>24</sup> », on est en droit de se poser la question : « sont-ce des Chrétiens<sup>25</sup> ? » Contre Jésus-Christ, ils ont choisi le diable, à la « Jérusalem mystique », ils ont préféré Sodome<sup>26</sup>. À leur égard, il n'y a donc plus lieu de pratiquer la correction fraternelle au sens strict.

## IV – La correction fraternelle au sens large

- 13 Due, dans les *Provinciales*, à l'existence dans la trame du discours d'une parole antagoniste que le locuteur se propose de réfuter, la forme dialogique dans les *Pensées* « garantit la mise en scène de l'autre et de ses arguments<sup>27</sup> », assurant la possibilité d'une véritable correction fraternelle. En effet, « quand on veut reprendre avec utilité et montrer à un autre qu'il se trompe, il faut observer par quel côté il envisage la chose, car elle est vraie ordinairement de ce côté-là, et lui avouer cette vérité mais lui découvrir le côté par où elle est fausse<sup>28</sup> ».
- 14 Soulignée parfois par les termes « Objection » et « Réponse<sup>29</sup> », ou par des tirets, comme dans le fragment dit « du pari<sup>30</sup> » – tout entier dialogué –, la présence de l'autre et son intervention sont déjà présupposées dans le choix du genre du discours ou de la lettre :
- Une lettre d'exhortation à un ami pour le porter à chercher. Et il répondra : « Mais à quoi me servira de chercher ? Rien ne paraît. » Et lui répondre : « Ne désespérez pas. » Et il répondrait qu'il serait heureux de trouver quelque lumière, mais que selon cette religion même, quand il croirait ainsi, cela ne lui servirait de rien et qu'ainsi il aime autant ne point chercher. Et à cela lui répondre : « La machine<sup>31</sup> ».
- 15 Ce fragment de la liasse « Ordre » annonce aussi bien la « Lettre pour porter à rechercher Dieu<sup>32</sup> » que « Le Discours de la machine<sup>33</sup> ».
- 16 En second lieu, la correction fraternelle suppose l'« engagement » de celui qui, dans les *Pensées*, s'adresse au libertin, c'est-à-dire de l'Apologiste. Prenons l'exemple du fragment de la « Lettre pour porter à rechercher Dieu », qui constitue, dans l'édition Sellier, un fragment de plus de sept pages d'un seul tenant<sup>34</sup>, que l'auteur de cette édition considère comme un développement devant constituer, avec d'autres, « l'ouverture générale de l'ensemble de l'ouvrage<sup>35</sup> ». Il a pour but d'encourager à chercher Dieu, de stimuler l'inquiétude spirituelle chez l'incroyant. Dès le début, la dramatisation, à son apogée dans la prosopopée qui suivra, apparaît avec cinq occurrences du lexème « combattre », deux du lexème « crier » et une du lexème « gémir », tandis que l'intervention de l'Apologiste est rendue manifeste par le subjonctif à valeur impérative « Qu'ils apprennent » (ce sont les premiers mots du texte), par l'interrogation « quel avantage peuvent-ils tirer [...] ? », par l'emploi de la première personne : « j'espère montrer ici », « j'ose même dire », « je leur dirais », « nos actions et nos pensées », « notre premier intérêt et notre premier devoir » etc., par la présence d'adverbes modalisateurs : « au moins », « assez », enfin par la présence de figures macrostructurales d'amplification assorties d'un vocabulaire fortement intensif : « tous leurs efforts pour chercher partout » (à quoi s'oppose « sans aucune satisfaction »), « de grands efforts » (à quoi s'oppose, ironiquement, l'adjectif indéfini « quelque » : « quelques heures », « quelque livre », « quelque ecclésiastique »), « notre premier intérêt et notre premier devoir » (à quoi s'oppose « le dernier des malheurs »)... On accordera une attention particulière au paragraphe qui combine l'emploi répété de l'adverbe « si » et celui de l'adjectif indéfini « tout » dans une série

d'antithèses construite à partir des notions de passion et d'indifférence, de totalité et de dispersion : « L'immortalité de l'âme est une chose qui nous importe *si* fort, qui nous touche *si* profondément, qu'il faut avoir perdu *tout* sentiment<sup>36</sup> » etc. « Cette négligence en une affaire où il s'agit d'eux-mêmes, de leur éternité, de leur tout, m'irrite plus qu'elle ne m'attendrit », nous déclare l'Apologiste. Peut-on aller plus loin dans la personnalisation du débat ? La confiance est si précise (« m'irrite ») qu'il devient presque impossible de l'attribuer au personnage fictif de l'Apologiste et que c'est à Pascal, dont nous connaissons par ailleurs la sensibilité, que le lecteur l'attribue spontanément. Cette attribution à l'auteur de l'Apologie en tant que personne constitue d'ailleurs un argument : le raisonnement cesse d'émaner de l'Apologiste, qui n'est qu'une fiction littéraire, pour émaner de l'auteur, qui s'engage personnellement.

- 17 Mais la correction fraternelle dans les *Pensées* est caractérisée par le rapport que l'Apologiste entretient avec l'*autre* dans le discours. Pris à partie, invectivé, bousculé hors de sa tranquillité intellectuelle, de son confort moral, comme nous venons de le voir, l'*autre* est aussi jugé, en particulier par l'emploi de l'ironie : c'est ainsi que, dans le premier paragraphe du fragment auquel nous avons emprunté nos exemples, l'Apologiste raille : « la négligence où ils font profession d'être de chercher la vérité ». À qui renvoie le pronom personnel « il » dans cette citation et, d'une manière plus générale, dans l'ensemble du fragment ? Assurément aux libertins, puisqu'il désigne ceux qui sont dans l'obscurité et ne font aucun effort pour en sortir, les opposant à « ceux qui le [Dieu] cherchent de tout leur cœur ». De même, le pronom singulier « il » se rapporte à « celui qui doute et ne cherche pas » et fait de sa négligence un objet de vanité.
- 18 À la troisième personne s'oppose la première personne, sous ses deux formes « je » et « nous ». La première de ces deux formes désigne quelqu'un qui a un projet d'écriture et dont l'existence linguistique est liée au procès d'énonciation, autrement dit l'Apologiste : « j'espère montrer ici », « j'ose même dire », « je leur dirais ce que j'ai dit souvent », « Je ne dis pas ceci », « J'entends au contraire », « je n'ai point de termes »... Mais, comme nous l'avons vu, ce « je » dont use le personnage fictif de l'Apologiste n'est souvent pas loin de désigner la personne réelle de Pascal, c'est-à-dire l'auteur en chair et en os. Quant à la forme « nous » (ou « nôtre »), qu'il s'agisse d'un ensemble constitué par *je* et d'autres personnes ou qu'il s'agisse d'une expansion du *je*, dont les contours trop nets sont en quelque sorte gommés pour se confondre avec un *on* indéfini (« On sait assez »), elle renvoie aux hommes ou à l'homme : « Il s'agit de nous-mêmes, et de notre tout », « L'immortalité de l'âme est une chose qui nous importe si fort, qui nous touche si profondément », « qui doit être notre dernier objet », « notre premier intérêt et notre premier devoir », « la mort, qui nous menace à chaque instant »... « Nous », « les hommes » (à distinguer du « peuple », défini dans le fragment par sa « simplicité crédule ») sont donc à peu près des synonymes et renvoient à la condition humaine en tant que référence : « les hommes n'aiment naturellement que ce qui peut leur être utile. » C'est ainsi que l'Apologiste oppose aux ennemis de la religion, à ceux qui se font gloire d'« avoir secoué le joug », un « nous » représentatif de l'homme « naturel », dont l'expression la plus achevée est l'« honnête homme » : « qu'ils soient au moins honnêtes gens, s'ils ne peuvent être chrétiens ! » Mais auparavant l'Apologiste avait déjà opposé « des hommes si déraisonnables », parmi lesquels « un homme » assume-le « je » de la prosopopée de la page précédente, « des hommes indifférents à la perte de leur être et au péril d'une éternité de misères », à « l'homme » en général, à qui « rien n'est si important [...] que son état. Rien ne lui est si redoutable que l'éternité ».

- 19 Résumons quelques-unes des observations que nous savons faites à propos du fragment S 681 – L 427. L'Apologiste prend appui sur « l'homme », « les hommes », « nous », pour abaisser, vilipender, ridiculiser des hommes qui sont les ennemis de la religion. C'est à eux que l'Apologiste et, derrière lui, Pascal s'en prend, retrouvant spontanément la démarche polémique, qui – en fonction d'un double destinataire du discours polémique – consiste à user à l'égard du destinataire apparent, l'adversaire qu'il s'agit de réfuter, d'une stratégie d'agression et, à l'égard du véritable destinataire, le public témoin et arbitre du débat, qu'il s'agit de convaincre, d'une stratégie de persuasion.

## Conclusion

- 20 On peut voir dans la correction fraternelle, sous ses deux formes complémentaires, le nerf, le moteur de l'action chez Pascal. En fait, dans les *Provinciales*, la polémique fait obstacle à la correction fraternelle au sens strict : le *combat pour la Vérité* mobilise toutes les forces de son champion, au détriment du souci des individus et de la correction de leurs erreurs. Dans les *Pensées* elles-mêmes, le rapport à l'autre, très présent, est pensé et vécu en termes de lutte (« il voulait déclarer la guerre à tous ceux qui en attaquent ou la vérité, ou la sainteté », écrit Etienne Périer dans la préface de l'édition de Port-Royal des *Pensées* à propos du rapport de son oncle avec les adversaires de la religion chrétienne auxquels se serait adressée l'*Apologie*), si bien que le *combat pour la foi* auquel correspondent les *Pensées* ne répond qu'imparfaitement aux critères de cette « aumône spirituelle<sup>37</sup> » qu'est la correction fraternelle, fût-ce la correction fraternelle au sens large.

---

## NOTES

1. S 680 - L 422. Nos références aux *Pensées* comportent le n° du fragment dans l'édition Sellier (Paris, Bordas, « Classiques Garnier », 1991), précédé de la lettre « S », et son n° dans l'édition Lafuma (Paris, Éditions du Luxembourg, 1951, 3 vol. ), précédé de la lettre « L ».
2. Fragment d'une lettre à M. et M<sup>me</sup> Périer, *Œuvres complètes*. Texte établi, présenté et annoté par Jean Mesnard, Paris, Desclée de Brouwer, « Bibliothèque européenne », 1964 - , 7 vol. prévus, t. III, p. 1207.
3. Article « correction fraternelle » du *Dictionnaire de théologie catholique*, auquel on se reportera pour les références du texte de saint Thomas.
4. Cette traduction est de l'abbé Raulx, *Œuvres complètes de saint Augustin [...]*, Bar-le-Duc, 1864-1873, 17 vol. , t. VI, p. 363.
5. XI<sup>e</sup> *Provinciale*, édition Louis Cognet (*Les Provinciales [...]*, Paris, Garnier, « Classiques Garnier », 1965), p. 195.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*, p. 197.
8. *Ibid.*, p. 205.
9. *Ibid.*, p. 206.
10. *Ibid.*, p. 200.

11. *Ibid.*, p. 199.
  12. « Les Premières Liasses des *Pensées* : architecture et signification », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 177, octobre-décembre 1992 : Pascal, p. 456-457.
  13. S 182 - L 149.
  14. Voir n. 1.
  15. XI<sup>e</sup> Provinciale, éd. Cognet (voir n. 5), p. 201.
  16. Éd. Cognet, p. 224.
  17. Premières éditions : « regret ».
  18. XVII<sup>e</sup> lettre, éd. Cognet, p. 352-353.
  19. Pascal, Paris, Hatier, « Connaissance des lettres » 5<sup>e</sup> éd., 1961, p. 93.
  20. Exiger qu'on signe la condamnation du sens de Jansénius, « sans expliquer ce que c'est que ce sens de Jansénius », serait une injustice et une « étrange tyrannie », puisque cela reviendrait à exiger de ceux qui croient que la doctrine de Jansénius est celle de la grâce efficace la condamnation de cette dernière (XVII<sup>e</sup> lettre, éd. Cognet, p. 350).
  21. XVIII<sup>e</sup> lettre, éd. Cognet, p. 380.
  22. Voir le *Dictionnaire de théologie catholique* sur ce point, article « correction fraternelle ».
  23. V<sup>e</sup> lettre, éd. Cognet, p. 74.
  24. *Ibid.*, éd. Cognet, p. 78.
  25. XIV<sup>e</sup> lettre, éd. Cognet, p. 271.
  26. *Ibid.*, éd. Cognet, p. 271-272.
  27. Laurent Thirouin, « Imprudence et impudence. Le dispositif ironique dans *Les Provinciales* », *Courrier du Centre international Blaise Pascal*, n° 18, 1996, p. 35.
  28. S 579 6 L 701.
  29. C'est le cas dans les fragments S 621 – L 748 et S 629- LO 760.
  30. S 681 à 687 - L 427 à 435.
  31. S 39 - L 5.
  32. S 681 - L 427.
  33. S 680 - L 418 - à 426.
  34. Il s'agit du fragment S 681 - L 427.
  35. « L'ouverture de l'apologie pascalienne », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, n° 177, octobre-décembre 1992 : Pascal, p. 442.
  36. Ici, comme plus haut, c'est évidemment nous qui soulignons.
  37. *Dictionnaire de théologie catholique*, article « Correction fraternelle ».
- 

## INDEX

**Mots-clés** : Correction fraternelle, *Pensées*, Pascal, Provinciales

**Keywords** : Fraternal correction, *Pensées*, Pascal, Provinciales

## AUTEUR

JACQUES PLAINEMAISON

Université de Limoges